



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL

-

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction de la Ligue Réunionnaise de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 01 novembre 2024.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 1^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2024, à minuit.**

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : election-codir@lrf.re

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue,

- l'élection a lieu au scrutin de liste bloquée (pour plus de précisions sur ce mode de scrutin, voir l'article 13.3 des Statuts de la Ligue).

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire annexé.



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le **30 SEPTEMBRE 2024** à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction de la Ligue Réunionnaise de Football.
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb – sauf le candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration ci-dessus),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

NOM DE LA LISTE :

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Tête de liste</u> N°1				
<u>Arbitre*</u> N°2				
<u>Educateur**</u> N°3				
<u>Femme</u> N°4				
<u>Médecin</u> N°5				
N°6				
N°7				
N°8				
N°9				
N°10				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin en application de l'article 13.1 des Statuts de la LRF.

*Répondant aux critères d'éligibilité de l'article 13.2.2 a) des Statuts de la LRF

**Répondant aux critères d'éligibilité de l'article 13.2.2 b) des Statuts de la LRF

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
N°11				
N°12				
N°13				
N°14				
N°15				
N°16				
N°17				
N°18				
N°19				
N°20				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin en application de l'article 13.1 des Statuts de la LRF.

*Répondant aux critères d'éligibilité de l'article 13.2.2 a) des Statuts de la LRF

**Répondant aux critères d'éligibilité de l'article 13.2.2 b) des Statuts de la LRF



DECLARATION INDIVIDUELLE DE NON-CONDAMNATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

• Déclare me porter candidat(e) à l'élection du Comité de Direction de la Ligue Réunionnaise de Football, sur la liste
ayant comme tête de liste M. / Mme

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
. d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à

Le

.....

(signature)

ELECTION DE LA DELEGATION DE LIGUE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, **au poste de Président de la Ligue,**

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

Rappels :

- chacun des candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.
- chacun des 4 candidats ci-dessus doit joindre une copie de sa pièce d'identité.



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue – le Président délégué de la Ligue – le Président de chacun des Districts de la Ligue – un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres – un délégué par tranche de 50 000 licences.

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour les postes de "délégué Président de la Ligue", "délégué Président délégué de la Ligue" ou "délégué Président de District".

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 01 novembre 2024.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 01/09/2024 au 30/09/2024, à minuit.**

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : election-codir@lrf.re

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire annexé correspondant au poste concerné.



ELECTION DU REPRESENTANT DU FOOTBALL DIVERSIFIE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

-

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du représentant du football diversifié pour l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 01 novembre 2024.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 01/09/2024 au 30/09/2024, à minuit.**

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : election-codir@lrf.re

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4 et 34 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire annexé.



ELECTION DU REPRESENTANT DU FOOTBALL DIVERSIFIE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

ASSEMBLEE GENERALE DU 01 NOVEMBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME REPRESENTANT DU FOOTBALL DIVERSIFIE

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 30 septembre 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection du représentant du football diversifié pour l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.